

Lorsqu'il n'y a pas de ministre, la coutume veut que quelque autre membre du Gouvernement le remplace jusqu'à ce qu'un nouveau ministre soit nommé. Le nouveau titulaire sera désigné sous peu.

Au sujet des adjoints parlementaires, l'honorable député de Queens (M. MacMillan), qui n'est pas présent à la Chambre en ce moment, m'a écrit il y a un ou deux jours pour m'apprendre qu'actuellement il est principal suppléant de l'université McGill et que, à cause de cette lourde charge, il est d'avis qu'il ne devrait pas demeurer adjoint parlementaire du ministre de la Défense nationale pour l'Air. Il croit également qu'il lui incombe de présenter sa démission afin de permettre au ministre d'en choisir un autre à son gré. Dans ma réponse à l'honorable député j'ai exprimé l'espoir qu'il ne songe pas à présenter sa démission en ce moment. Je lui ai dit qu'il pourrait nous rendre service par sa présence à la Chambre une partie du temps. Je lui ai également fait savoir qu'après avoir causé de la question d'un adjoint parlementaire avec le ministre de l'Air ce dernier a manifesté le désir de voir l'honorable représentant de Queens rester à son poste.

Quant à l'honorable représentant de Saint-Antoine-Westmount (M. Abott), la Chambre sait qu'il a été adjoint parlementaire du ministre des Finances. Ce dernier a fait connaître qu'il consentait à se passer de ses services afin de lui permettre de devenir adjoint parlementaire du ministre de la Défense nationale. L'honorable député a bien voulu accepter de collaborer avec le Gouvernement en changeant de position de la manière que je viens d'exposer.

(Sur la motion du très hon. Mackenzie King la séance est levée à 5 heures 45 minutes du soir.)

Mardi, 20 mars 1945.

La séance est ouverte à trois heures.

GRATIFICATIONS AUX MEMBRES DES FORCES ARMÉES

PAIEMENT AU PLUS PROCHE PARENT OU AU LÉGATAIRE

M. GORDON GRAYDON (chef de l'opposition): Avant l'appel de l'ordre du jour, je désire, s'il y a possibilité, poser une question au ministre des Affaires des anciens combattants (M. Mackenzie). Voici ce dont il s'agit. Le Gouvernement a-t-il pris en considération la demande d'après laquelle la gratification destinée aux membres des forces armées qui perdent la vie dans des conditions

reconnues par la Commission canadienne des Pensions comme donnant droit à une pension serait versée au plus proche parent du défunt ou au légataire désigné dans son testament? S'il en est ainsi, le Gouvernement songera-t-il à modifier la loi sur les gratifications pour service de guerre de façon à donner suite à la proposition dont je viens de parler?

L'hon. IAN A. MACKENZIE (ministre des Affaires des anciens combattants): En ce qui a trait à la première partie de la question, je puis dire à mon honorable ami que nous avons reçu de toutes les régions du Canada des observations portant sur le point qu'il a soulevé. En second lieu, je dois dire que le Gouvernement étudie très attentivement ce sujet. Bien entendu, je ne puis, pour l'instant, faire aucun commentaire sur la troisième partie de la question.

M. GRAYDON: Puis-je demander au ministre s'il serait possible pour le Gouvernement de présenter une mesure législative en ce sens au cours de la présente session? La question est fort urgente.

L'hon. M. MACKENZIE: Dès que la question aura été réglée par le Conseil, je serai heureux de le faire savoir à mon honorable ami.

CORPS D'AVIATION ROYAL CANADIEN

RETRAITE DU MARÉCHAL DE L'AIR L. S. BREADNER

A l'appel de l'ordre du jour.

M. GORDON GRAYDON (chef de l'opposition): Je désire poser une question au ministre de la Défense nationale pour l'air (M. Gibson). La retraite du maréchal de l'air L. S. Breadner semble avoir donné lieu à diverses rumeurs quant aux raisons profondes qui l'ont motivée. Je saurais gré au ministre de nous fournir maintenant, dans une déclaration, quelques éclaircissements à ce propos.

L'hon. C. G. W. GIBSON (ministre de la défense nationale pour l'air): L'honorable député a bien voulu me donner avis de sa question. Je conviens que la retraite du maréchal de l'air Breadner a donné naissance à certaines rumeurs et je désire affirmer dès maintenant qu'il n'y a pas eu le moindre désaccord entre le maréchal de l'air Breadner et moi-même ou quelque membre du personnel. Le maréchal de l'air Breadner a atteint le grade le plus élevé qui soit dans le C.A.R.C., celui de chef de l'état-major de l'aviation et, au moment de sa retraite il y a quelque temps il a été nommé commandant en chef de l'aviation outre-mer. A cette époque on prit un arrangement quelque peu exceptionnel en ce sens que le commandant

[Le très hon. Mackenzie King.]